



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Taux

Question écrite n° 5288

#### Texte de la question

M Alain Madelin attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, sur le taux de la TVA appliqué aux aliments préparés pour animaux familiers. C'est le 1er janvier 1982 que la loi de finances augmentait le taux de la TVA de 7 à 18,60 p 100, créant ainsi une discrimination fiscale avec les aliments frais bénéficiant du taux de 5 p 100. Compte tenu de la chute du taux de croissance de cette industrie depuis cette date, et, compte tenu également de la stagnation de l'emploi, il apparaît opportun de revenir au taux de TVA antérieur, et ce d'autant plus que notre principal concurrent, à savoir la RFA, applique à ces produits un taux de 6 p 100. Cette réduction va donc dans le sens du rapprochement des taux européens. Il lui demande, en conséquence, s'il est dans les intentions du Gouvernement d'étudier et de décider une telle mesure.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La nourriture destinée aux animaux de compagnie n'est soumise au taux de 18,6 p 100 de la taxe sur la valeur ajoutée que s'il s'agit d'aliments préparés. Les denrées telles que les abats, les légumes, le lait, qui sont utilisées pour nourrir ces animaux sont soumises au taux de 5,5 p 100. Cette mesure de relèvement de taux avait été prise pour des motifs budgétaires qui n'ont pas disparu (aide fiscale supplémentaire en faveur des personnes invalides). Elle n'a pas empêché le marché des aliments préparés de poursuivre son expansion. Au demeurant la compétitivité des fabricants de ces produits ne peut pas être affectée par l'application du taux d'imposition actuel puisque les exportations sont exonérées de la taxe sur la valeur ajoutée et que les importations de produits concurrents sont soumises au taux de 18,6 p 100 applicable en France. En outre, la majorité des Etats membres de la Communauté économique européenne applique le taux normal à la fourniture de ces aliments.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Madelin Alain](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5288

**Rubrique :** Tva

**Ministère interrogé :** économie, finances et budget

**Ministère attributaire :** économie, finances et budget

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 novembre 1988, page 3198